

---

**LA RUBRIQUE « POINT DE VUE » :**

---

**Un lieu de débat pour les  
enseignants de Mathématiques**

*La rubrique « POINT DE VUE » est destinée à être un lieu de débat et un outil de réflexion pour les enseignants de mathématiques sur tous les sujets qui concernent leur profession.*

*Dans ce numéro, elle donne la parole à Jean-Pierre Le Goff qui traite "l'épineux problème" de la préparation au concours de recrutement des Maîtres.*

*Cette rubrique est ouverte à tous et destinée à recevoir des articles courts, d'environ trois pages.*

*Nous attendons vos propositions.*

*Le Comité de Rédaction*

Point de vue

---

**MAÎTRES D'ÉCOLE,  
MAÎTRES À PENSER ?**

---

Jean-Pierre LE GOFF

*"On est au-dessous de toute espérance de vie  
tant que l'on reste en deçà de ses capacités."*

Raoul Vaneigem :  
*Avertissement aux écoliers  
et aux lycéens (1995)*

*"Apprendre n'est rien. C'est l'habitude de savoir qui fait  
le sçavant en tout genre. L'éducation plie. Ce n'est  
que l'habitude d'être plié qui décide du pli."*

R. P. Castel, s. j. :  
*Lettre au sujet du Projet pour l'Établissement d'Écoles  
gratuites de dessein du Sieur Ferrand de Monthelon  
(XVIII<sup>e</sup> siècle)*

Au fond, nous autres pédagogues appointés et tenus au devoir de résultat, rêvons tous d'une chose : inventer ou à tout le moins ramasser, qui le test, qui le questionnaire ou l'interview, qui le QCM, qui le QCU(nique), qui le barème d'évaluation sommative, qui la grille d'évaluation formative, qui le discriminant, qui le déterminant, qui le "que fais-je ?", qui le "que sais-je ?" – que sais-je encore – qui permettrait de mettre en évidence les compétences autant que les connaissances, de repérer l'esprit de finesse aux côtés de

l'esprit de géométrie, ou d'évaluer les savoir-faire en même temps que les savoirs "tout court" – ou tous longs, c'est selon.

Ce que tous nous voudrions savoir d'un "examiné" ou d'un "concurrent" – appelons un chat un chat –, sans jamais oser le demander, ce que nous avons tous eu le sentiment d'approcher parfois dans les échanges verbaux ou dans l'œ il allumé d'un étudiant, c'est son heuristique plutôt que l'heureux résultat auquel il est parvenu, les voies de sa découverte plutôt que

---

**MAITRES D'ECOLE,  
MAITRES A PENSER ?**


---

celles de ses routines, bref son aptitude à penser ; sans même parler, dans le cas d'un postulant à l'enseignement, de ses capacités à transmettre ce goût des mathématiques censé nous animer, à de petites têtes supposées sans *a priori* ; capacités qui pourraient bien relever de la même aptitude... Car trouver le mouton à cinq pattes d'une appréciation qui relève de la divination nous dédouanerait ainsi en partie de ce qui entache originellement notre École gratuite : la non-gratuité de l'accès au savoir, puisque celui-ci conditionne de plus en plus l'accès à l'emploi, après avoir déterminé celui à l'élite. Faire ou ne pas faire le "sale" (?) boulot, et dans l'affirmative, le faire le moins mal possible.

Et puis revient le temps des examens et des concours, et voilà qu'il nous faut, dans l'urgence, nous fendre d'énoncés : série d'exercices pour évaluer les acquis en éventail le plus large possible, problème à rallonge pour estimer les compétences "de fond", ou sujet mixte tentant d'apprécier par tous les bouts les qualités des postulants ; sans oublier éventuellement le goût susdit, cette flamme propre à susciter l'intérêt et le plaisir des autres.

Pour ma part, après avoir épuisé les charmes du "sujet de bac", je me suis vu, aujourd'hui professeur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Caen, confronté à l'épineux problème de concevoir tout ou partie d'une épreuve pour le "Concours de Recrutement au Professorat des Écoles" ; et, — accessoirement ? —, à celui de préparer des étudiants au dit concours. Et d'entrée de jeu, le bât me blesse, qui me semble inadapté au point que je répugnerais bien à l'endosser si je n'avais signé. Je m'explique, forme et fond.

\*\*\*

**POINT D'ORDRE SUR UN  
CONCOURS... ET ALTERNEMENT :  
POINT DE CONCOURS SANS  
UN PEU D'ORDRE !**
**1. École de la République ou écoles  
des "quatre coins de l'hexagone" ?**

Le dit concours a pour vocation de recruter les maîtres de l'École de la Nation. Or il est, dans les faits, à recrutement académique, puisque chaque Rectorat a pour tâche de l'organiser, en particulier d'en fixer les dates et d'en élaborer les épreuves, et de fixer un quota en estimant les besoins régionaux annuels en postes : est-ce à dire que notre République aurait éclaté en Provinces-Unies ou en États Singuliers, dont les nouveaux hussards seraient adaptés à des situations régionales ? Y aurait-il un français breton et une langue d'oïl languedocienne ? Un théorème universel à Strasbourg et sa seule réciproque à Bordeaux ? Une transposition didactique à Marseille ou un jeu de cadres à Paris ? Le droit à la différence doit-il se muer en devoir de différence ?

L'un des résultats paradoxaux de cette situation est que, dans la mesure où chaque Académie fixe les dates de "son" concours, les candidats de ces dernières années, qu'ils soient "libres" ou étudiants dans un IUFM, s'inscrivent dans plusieurs centres, s'il est possible, afin de multiplier leurs chances ; autant dire qu'on peut être jugé inapte à Rouen et apte à Caen, par exemple ; cela pourrait "s'expliquer" *a posteriori* par des épreuves différentes — bien que cela soit déjà discutable en soi, en bonne République —, mais cela relèverait, dans l'hypothèse d'un concours à épreuves inter-académiques et à recrutement académique, de l'iniquité absolue, tant pour les candidats, que pour leurs futurs élèves :

faudrait-il en déduire, par exemple, que le choix des adjectifs "haute" et "basse", apposés à côté de Normandie, avait valeur programmatique ?

Une autre conséquence est que chaque IUFM a une relative liberté d'éditer un programme d'enseignement, qui, s'il n'a pas force de loi pour l'établissement des sujets, imprime malgré tout une tendance qui conforte le mouvement centrifuge du dispositif.

## 2. Vers des programmes de service minimal ?

Le programme du dit concours est, selon une circulaire ministérielle récente et pressante, celui de l'École Élémentaire (*sic* !), à l'exclusion de tout autre : il s'agissait d'une mise au point quasi-comminatoire. Autant dire qu'un certain secrétaire d'un certain syndicat d'enseignants du primaire, qui affirmait à tout va il y a quelques années, qu'un instituteur n'avait guère besoin que d'une leçon d'avance sur ses élèves en matière de contenus, doit aujourd'hui savourer son triomphe d'avoir été pleinement entendu par les plus hautes instances de la République ! Comme il prônait par ailleurs que l'essentiel résidait dans la vertu communicatrice – faute sans doute d'être toujours communicative –, il semble en plus qu'il ait fait la preuve par neuf qu'il avait raison : communiquez, communiquez, il en restera toujours quelque chose, même si ce n'est pas le sens commun...

Dans les faits, qu'en est-il en mathématiques ? Les professeurs d'IUFM continuent, contre vents médiatiques et marées en vogue, de penser des programmes d'enseignement qui contiennent nombre de notions que l'on n'enseigne pas avant le

collège, suivant en cela le principe minimal du "qui peut le plus peut le moins" ou celui, maximal, du "on n'enseigne bien que ce que l'on maîtrise". Que ces programmes "internes" aient une influence sur les épreuves de concours paraît (heureusement ?) inéluctable, dans la mesure où les enseignants participent peu ou prou aux commissions d'élaboration des sujets, voire à celles de choix. Ce qui nous amène au constat suivant.

## 3. Professeurs, juges et/ou parties : de l'examen et du concours, et accessoirement, de la branche d'assise que l'on scie...

L'organisation du concours fait que les professeurs d'IUFM sont à la fois juges et parties, puisqu'ils sont, pour la plupart <sup>(1)</sup>, sollicités pour proposer des sujets pour le concours de leur propre Académie, puis astreints – et cela sans exception possible du fait du nombre des candidats – à la correction des épreuves écrites.

Chacun sait le problème éthique que pose au professeur du secondaire d'avoir eu à élaborer un sujet du baccalauréat, puis à enseigner dans une classe terminale comme si de rien n'était, voire même d'avoir eu connaissance des sujets retenus par la commission de choix, s'il en fit partie ou s'il fut convoqué pour jouer les naïfs et juger de l'infailibilité des énoncés. Encore s'agit-il là d'examens, qui certes engagent l'avenir, mais à un degré moindre qu'un concours de la fonction publique, censé s'ouvrir de façon égalitaire tout en "sélec-

(1) Notons cependant qu'un seul PIUFM a été désigné, cette année, dans l'académie, du fait que le sujet de l'an passé s'est avéré poser plus de problèmes aux correcteurs qu'aux concurrents et qu'il y eut, pour le moins, un désaccord entre concepteurs du sujet et commission de choix.

---

 MAITRES D'ECOLE,  
 MAITRES A PENSER ?
 

---

tionnant les meilleurs" – qualité du service public oblige –, et dont le *numerus clausus* limite les chances de chacun à l'aune des aléas du recrutement.

Certes encore, l'Université française fonctionne depuis belle lurette sur le mode du "juge et partie" puisque ce sont les mêmes professeurs qui rédigent les sujets des examens qui sanctionnent des études fondées sur des programmes d'enseignement qu'ils ont établis, qui corrigent les épreuves, et décident de la dignité de chacun à poursuivre. Mais cette règle peut-elle s'appliquer aux concours de la Fonction Publique ? En particulier, n'y a-t-il pas vice de forme du fait qu'avant de passer le concours de recrutement, les postulants doivent se soumettre à une commission de choix pour accéder à la première année de formation en IUFM ? Où est l'égalité des chances dans un tel mode de fonctionnement, qui préjuge, certes sur dossier, mais aussi sur des critères de recrutement qui peuvent varier d'une Académie à l'autre, de la capacité à suivre une formation spécifique, avant même que celle-ci n'ait fait de vous le meilleur des candidats ? Chacun perçoit les dérives d'un tel salmigondis. D'ailleurs il est des Académies où l'on pratique déjà le "concours d'entrée" à l'IUFM...

Que dire d'une République qui change déjà de règle du jeu au gré de sa géographie ou de son imprévoyance, et qui introduit de surcroît des risques de disparité dans la formation ? Car il ne faut pas perdre de vue que les candidats sont de plus en plus nombreux et que le nombre de préparateurs en IUFM ne s'est pas accru en conséquence : les candidats "libres" (non inscrits en IUFM ou inscrits dans l'IUFM d'une autre Académie) sont bientôt deux à trois fois plus nombreux que les candidats

"officiels". On en arrive même à relever, encouragées par ce système, de curieuses "stratégies de la réussite" qui s'apparentent plutôt au parcours de combattant : une année voit-elle une forte proportion de licenciés en géographie ou en psychologie intégrer en première année d'IUFM ? et voilà les effectifs du DEUG de géographie ou de psychologie de l'Université du lieu qui se trouvent multipliés par cinq, puis par dix ! L'apprentissage du "calcul" semble ici quelque peu dénaturé !

Et que penser, à terme, d'un système de formation et de sélection qui ne répondrait plus aux exigences de résultat que la maison-mère est en droit d'attendre de lui, s'il s'avérait que les reçus au concours se recrutassent en plus grand nombre hors les murs, que dans les rangs des élus de la première heure ? C'est qu'ils sont diplômés les bougres, qui frappent à la porte de l'Éducation Nationale après que celle de l'IUFM leur soit restée fermée. Sans même avoir besoin d'invoquer une perte d'efficacité de la formation, ou d'évoquer son inadéquation depuis les origines, l'État – employeur des uns, stagiaires et parfois allocataires, comme des autres, formateurs et toujours salariés – sera tenté à terme – aura beau jeu même – de poser la question de l'impertinence du système de formation, si le nombre des "reçus-non-formés" augmente à proportion du nombre des "inscrits-non-formés", et cela même si la raison en est inférieure à un, *ratio* qui, en bonne analyse, n'empêchera pas la part des "formés-reçus" de tendre vers zéro ! La tentation pourrait être forte alors, de renforcer certains aspects de la formation qui seraient censés faire la spécificité des IUFM en matière de "professionnalisation". Quels que soient les contenus, dérivez, dérivez, il n'en restera pas grand chose...

#### 4. Concours de Recrutement ou Concours d'Aptitude ?

Mais peut-être que le choix du terme "Recrutement" n'est pas innocent et dit bien ce qu'il veut dire : ce qui compte, c'est peut-être de pourvoir les postes en chair à fléchettes et autres frondes ; encore que, par les temps qui courent, la seringue à plumes ou le cran d'arrêt soient en passe de remplacer le lance-pierres dans nos préaux : on a les récréations qu'on peut, dès lors qu'on n'a pas toujours les cours qu'on voudrait (2). L'imprévoyance, qui vit il y a peu notre Ministère, soudain en manque, "recruter" à tout va, avec une campagne de placards dignes du "rengagez-vous" de nos Armées, n'a ici d'égale en perversité que la sournoise pénétration de l'économisme en éducation, qui se traduit par une gestion "à flux tendus" du "personnel d'encadrement" de notre système d'enseignement. Publique, cette École ? Que nenni : ultra-libérale plutôt que libre, ce qui est bien autre chose qu'affaire de confession ; tandis que l'on défile encore pour défendre la laïcité sur fond d'exclusion plutôt que d'acculturation, c'est un système à deux vitesses qui se met en place, dans lequel les victimes, en roue libre, ne pourront plus que s'en prendre à eux-mêmes de leur différence, l'État ayant fait son devoir en matière de garderie. À quand les écoles chalandonnettes en soustraitance, ou la surveillance assurée par des vigiles (3) en rupture de bancs universitaires ?

Quant aux "aptitudes", qui serait bien malin pour les définir ? J'y reviendrai, mais l'éლისion du terme pourrait bien être chargée de sens ! Elle laisse en tout cas la porte ouverte à toutes les ingénieries pédagogiques, d'une part, pour lesquelles l'aptitude s'acquiert à marches forcées, et à toutes les fuites en avant, d'autre part, en matière... de recrutement.

#### Que faire ? Où il sera question de principes, pour la forme

Au terme – provisoire – d'un tel constat (j'ai noirci le trait, mais c'est juste pour rire, c'est parce que je suis taquin), peut-être n'est-il pas inutile de réaffirmer ce principe premier selon lequel le concours pour le Professorat des Écoles a – devrait avoir ? – pour vocation de recruter des agents de l'État, futurs fonctionnaires ; il doit – devrait ? – donc être organisé dans le respect de la plus stricte équité vis-à-vis des candidats, et avec le souci de recruter les personnes réputées les plus compétentes selon des critères qui répondent à la définition actuelle de cette compétence.

A moyen terme, peut-être faudrait-il repenser la question du moment opportun pour placer le concours de recrutement : s'il se tenait à l'entrée de l'IUFM, les deux années de formation seraient alors des années d'approfondissement des connaissances en vue de leur enseignement dans l'élémentaire, et non à fins d'admission à un concours ; elles seraient deux années de

(2) Qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit : il n'y a pas de "bonne définition" du "bon cours" ou du "bon professeur" ; en revanche, est dangereux, voire méprisant pour les étudiants, le jeu qui consiste à en donner des "synonymes" du type "bonne communication" ou "assistant social" : ce sont de faux amis.

(3) Les déclarations récentes sur un éventuel ser-

vice civil dans l'Éducation Nationale et les décisions plus récentes encore de renforcer l'encadrement par des appelés du contingent montrent assez le tour de passe-passe qui a consisté à réduire le nombre des surveillants payés, qui connaissent ainsi une forme positive de bourse d'études, pour les remplacer aujourd'hui par du personnel sans solde...

---

 MAITRES D'ECOLE,  
 MAITRES A PENSER ?
 

---

formation professionnelle cohérente et non plus tendue entre deux enjeux dérisoires : déjouer les pièges de l'entretien à l'oral du concours, puis préparer dans l'urgence la séquence du lendemain pendant le stage en responsabilité ; deux années qui seraient sanctionnées par une épreuve de type professionnel qui reste à définir.

Quant à décider de l'entrée dans la carrière, l'étudiant pourrait y songer en toute connaissance de cause, avant de s'inscrire au concours, s'il pouvait, en guise de stage en "entreprise", dont on nous rebat les oreilles par ailleurs en raison de ses vertus réalisantes, suivre pendant ses études universitaires classiques et jusqu'à la licence, des stages en école primaire analogues à ceux que l'on propose aujourd'hui aux étudiants de l'IUFM, c'est-à-dire après qu'ils aient fait un premier choix (4) !

Puis de rappeler une évidence conséquente : le programme et les sujets d'un tel concours, pour chacune des disciplines, doivent être élaborés par des fonctionnaires du service public, eux-mêmes compétents dans la discipline concernée, et seuls en mesure de définir les contenus disciplinaires et les compétences professionnelles exigées en la matière d'un futur professeur d'école, au vu des dispositions et recommandations émanant du Ministère de tutelle : un tel travail incombe donc aux

professeurs de l'IUFM dans chaque discipline, professeurs et maîtres de conférences, PRAG ou PRCERT (i.e. professeurs agrégés ou certifiés) nommés à l'IUFM, et aux formateurs associés, IEN (i.e. inspecteurs de l'Éducation Nationale) ou IMF (instituteurs maîtres-formateurs) ayant une compétence reconnue dans la discipline concernée. Mais comment demander le programme, pour un concurrent, qu'il soit "maison" ou "électron libre" ? Et comment éviter la double casquette de prof et de juré ?

Pratiquement : le programme du concours, qui induit celui de la formation, doit – devrait ? – être ratifié par l'employeur – l'État ? plutôt que la Région –, car c'est lui qui définit par ailleurs les besoins en postes ; à ce titre, le dit programme a – aurait ? – alors force de loi, doit – devrait ? – être rendu public par l'autorité de tutelle qui organise le concours – chaque Rectorat d'Académie, à défaut du Ministère ou conjointement avec lui –, et s'impose(r)ait à toutes les institutions de formation, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi qu'à tous les candidats, qu'ils soient libres ou en formation. Car tel n'est pas – n'est plus ? – le cas, autant que j'aie pu en juger depuis deux ans ; au point que le Recteur de l'Académie de Caen a pu imposer, l'an passé, que des propositions de sujets soient élaborées aussi par des enseignants des établissements privés de formation, et a pu décider, pour le concours à venir, de constituer des jurys d'examen mixtes. Simple déréglément pour gérer la pénurie et l'afflux – imprévisible en période de crise ? – des candidats ? Voire...

Enfin, pour éviter, autant que faire se peut, l'écueil du mélange des rôles, on peut imaginer, dans un premier temps et à défaut d'un véritable concours national,

---

(4) Choix que l'institution hésite à dénoncer compte tenu des coûts de formation et de l'adéquation entre quotas d'admissibilité et besoins académiques ; l'échec est restreint en fin de seconde année, ce qui tendrait à prouver l'une des deux assertions, au choix : "la formation de seconde année est excellente, merci", ou "le concours de recrutement suffit quasiment à définir l'aptitude". Je ne sais pas pourquoi, j'opterais volontiers pour la première...

des épreuves et des corrections croisées entre Académies, pour garantir un tant soit peu l'équité du concours sur tout le territoire, et pour amorcer au niveau inter-académique une réflexion plus vaste sur un programme national qui reste lui aussi à définir, tant pour les épreuves elles-mêmes que pour la formation dans les IUFM.

### AU FOND, QUELLES QUESTIONS ?

Il n'est pas question pour moi, PIUFM frais et pourtant moulu, de définir ici de quelles aptitudes l'on juge et de quoi les sujets de demain devraient être faits. Je

voudrais juste prendre un exemple récent pour en relever les ambiguïtés, à titre d'illustration de mon propos sur la nécessité de penser à nouveau ce type d'énoncés de concours. Le lecteur trouvera donc ici plus de questions que de réponses. En outre, et très sournoisement, je laisserai le soin de la critique au dit lecteur, auquel je propose seulement de lire deux corrigés proposés l'un par le CDDP de l'Aude et des professeurs de l'IUFM de Montpellier, et l'autre par le LADIST, la COPIRELEM et l'IREM de Bordeaux. Chacun y retrouvera peut-être ses petits, mais moi pas vraiment, sans parler d'un certain groupe de PE1 perplexes, un certain jour de 1995.

### Concours externe de Recrutement des Professeurs d'École, 1994. Académie de Reims (5).

#### PARTIE DIDACTIQUE (8 points).

Sur les trois thèmes de travail proposés, les deux premiers sont issus d'une réflexion dans le cadre du stage académique : liaison école-collège, et le troisième d'une recherche INRP.

#### I. - Thème (2 points)

Dans la résolution de situations-problèmes on peut distinguer les sept compétences suivantes :

- A - Savoir (se) poser des questions à partir d'informations.
- B - Savoir compléter l'information pour répondre à une question.
- C - Savoir repérer (supprimer) les informations inutiles.
- D - Savoir mettre en relation des questions et des informations.
- E - Savoir reconnaître une erreur dans un énoncé ou une solution.
- F - Savoir programmer un calcul.
- G - Savoir expliquer un calcul.

(5) Je ne cherche la petite bulle à personne – certains sujets de Caen ne sont d'ailleurs pas dénués d'intérêt pour une critique en règle –, mais il se trouve que j'ai utilisé ce sujet en formation et qu'il a provoqué quelques questions, au de-

meurant fort intéressantes pour développer l'esprit critique des PE1 que j'avais en face de moi. Mais est-ce à l'heure du concours que se situe une telle urgence ?



MAITRES D'ECOLE,  
MAITRES A PENSER ?

**Établissez un tableau de correspondance entre les compétences ci-dessus et les propositions d'exercices ci-dessous (au nombre de dix). Le tableau est à réaliser sous la forme :**

Compétence	Exercice(s) n°
A	
B	

**Propositions d'exercices**

- 1 - Un marchand de fruits et légumes vend des pommes de terre au prix de 40 F le filet de 15 kg. Il fait un bénéfice de 10 F sur le filet de 15 kg. Quel prix vais-je payer 60 kg de pommes de terre ?
- 2 - On veut partager 720 F entre 18 personnes. Quelle somme d'argent reçoit chaque personne ?
- 3 - En 1983, le 11 novembre tombait un vendredi. Quel jour de la semaine tombait le Noël de la même année ?  
*Solution à expliquer :*  $(25 + 30) - 11 = 44$  et  $44 = (7 \times 6) + 2$ . Noël est donc tombé le 2<sup>e</sup> jour qui suit un vendredi, c'est-à-dire un dimanche.
- 4 - Je pense à un nombre. J'ajoute 256 puis retranche 98, puis j'ajoute 437, puis je retranche 136 je trouve 554. Quel est le nombre auquel j'ai pensé ?
- 5 - Un champ rectangulaire mesure 135 m sur 70 m. On le clôture avec du grillage coûtant 57 F le mètre. Le terrain coûte 450 F le mètre carré.
- 6 - Dans un rectangle, la longueur est le double de la largeur. Quel est son périmètre ? Quelle est son aire ?
- 7 - Un train part de Paris-Austerlitz à 14 h 45 mn. Voici son trajet horaire pour aller à Angoulême : Paris - Les Aubrais : 1 h 5 mn ; Les Aubrais - Poitiers : 1 h 15 mn ; Poitiers - Angoulême : 55 mn. Le train s'arrête 2 mn dans chaque gare citée. A quelle heure arrive-t-il à Angoulême ?  
*Solution :* heure d'arrivée :  $14 \text{ h } 45 \text{ mn} + 1 \text{ h } 5 \text{ mn} + 1 \text{ h } 15 \text{ mn} + 55 \text{ mn} + 6 \text{ mn} = 16 \text{ h } 126 \text{ mn}$ .  $126 \text{ mn} = 2 \text{ h } 6 \text{ mn}$  ;  $16 \text{ h } 126 \text{ mn} = 18 \text{ h } 6 \text{ mn}$ . Le train arrive à Angoulême à 18 h 6 mn.
- 8 - Un champ rectangulaire a un périmètre de 100 m. On plante des arbres seulement sur les 2 longueurs de telle sorte que la distance entre deux arbres qui se suivent soit de 5 m. On plante un arbre à chaque extrémité. Sachant que la largeur de ce rectangle est de 100 m, combien a-t-on planté d'arbres en tout ?
- 9 - La distance entre les villes A et B est de 140 km. Ma voiture consomme 12 litres de super pour 100 km. Je roule à la vitesse moyenne de 90 km/h. Le litre de super coûte 5,45 F.

- |  |   |
|--|---|
| 10 - a. La voiture roule à 120 km/h ; elle part à 13 h 50 mn et arrive à 16 h 20 mn.   | a. Combien chaque joueur reçoit-il de cartes ?                          |
| b. La bergère garde 36 moutons le lundi, 10 moutons de moins le mardi, 2 fois plus de moutons le mercredi que le mardi, 3 fois plus de moutons le jeudi que le mercredi, 3 moutons de moins le vendredi. | b. À quel instant la voiture va-t-elle arriver ?                        |
| c. Des joueurs se répartissent 52 cartes équitablement. Chaque joueur reçoit 13 cartes.  | c. Quelle distance parcourt la voiture ?                                |
| d. La voiture roule à 85 km/h. Elle part à 15 h 30 mn et parcourt 180 km.  | d. Combien de bonds doit faire l'automate pour parcourir 27 longueurs ? |
| e. Un automate parcourt 3 longueurs en 4 bonds de même amplitude.  | e. Quel est le prix du pull ?   |
| f. Un marchand de vêtement vend des pulls qu'il achète 130 F l'un. Le bénéfice du marchand est égal à 30% de son prix d'achat.   | f. Combien de moutons la bergère garde-t-elle le vendredi ?             |
| g. 4 joueurs se répartissent équitablement 52 cartes.  | g. Combien y a-t-il de joueurs de cartes ?                              |
| h. La bergère garde 58 moutons. Il y a 5 ans, son âge était égal à la moitié du nombre de ses moutons.   |   |

Remarque : Le thème II (2 points) proposait de mettre en œuvre certaines des compétences décrites dans la partie I (repérer des informations inutiles, compléter l'information, répondre à la question, trouver et corriger les erreurs) sur trois nouveaux énoncés. Le thème III (4 points) demandait une analyse *a posteriori* de quatre procédures de division employées par des élèves du cycle 3 (*Caractérisez chacune de ces procédures*), à l'occasion d'un exercice proposé en guise d'introduction de l'opération (*sans qu'aucun travail spécifique n'ait été effectué avec eux*). Ce type d'exercices et leurs solutions n'amènent pas de remarques de ma part : ils ne me paraissent pas soulever de problème majeur ; encore que...

En revanche, que dire du thème I ? J'ai

pour habitude d'éviter les *a priori* par des lectures qui traitent de "correction" ; j'ai donc travaillé "sans filet". Faut-il préciser que les débats furent animés ? Faut-il ajouter : comme je m'y attendais, vu mon degré de perversité ? J'eus donc recours aux annales et à leurs corrigés pour donner une alternative – que je voulais rassurante – à mes propres interprétations, et avec l'espoir (?) d'y trouver une formulation plus conforme à l'esprit d'un exercice dont le sens finissait par m'échapper. Quelle ne fut pas ma surprise de trouver les deux corrigés suivants, que je commenterai fort peu, tant les différences parlent d'elles-mêmes. Le lecteur ne trouvera pour finir point de vues qui soient miennes (à l'exception de quelques méchantes remarques), mais seulement les images d'un monde. À méditer.

MAITRES D'ECOLE,  
MAITRES A PENSER ?

TABLEAU COMPARATIF DES CORRIGÉS

Compétence	Exercice(s) n°	
	CDDP de l'Aude	COPIRELEM-IREM de Bordeaux
A.- Savoir (se) poser des questions à partir d'informations	exercice 5 exercice 9 (ces exercices ne contiennent que des données)	5 ; 6 ; 9
B.- Savoir compléter l'information pour répondre à une question	exercice 2 : il n'est pas précisé que le partage doit être équitable. exercice 6 : la largeur n'est pas donnée	6 (primaire)
C.- Savoir repérer (supprimer) les informations inutiles	exercice 1 : la donnée du bénéfice est inutile	1 ; 3
D.- Savoir mettre en relation des questions et des informations	exercice 10	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 9 ; explicitement 10
E.- Savoir reconnaître une erreur dans un énoncé ou dans une solution	exercice 7 : il y a une erreur dans la solution ; le train s'arrête deux fois, donc 4 minutes, et non 6 minutes. exercice 8 : l'énoncé est contradictoire ; le champ ne peut pas avoir un périmètre de 100 m et une largeur de 100 m	7 ; 8
F.- Savoir programmer un calcul	exercice 4 : il faut partir du résultat et faire le calcul à l'envers	4 ; 6 (secondaire)

Pêle-mêle, quelques remarques subsidiaires et non exhaustives :

1°) "savoir reconnaître une erreur" est sans doute une compétence essentielle ; encore faudrait-il déjà préciser de quel

type de reconnaissance il s'agit : je ne re-connaiss pas toujours les miennes, mais quand cela m'arrive, je le reconnais bien volontiers. Cependant, il m'aurait semblé, *a priori*, que le premier type de reconnaissance relevait plutôt de la tâche du maître

que de celle de l'élève... Le fait est que le seul point d'accord total entre les auteurs de ces corrigés se situe sur cette compétence, précisément ; il serait intéressant de savoir lesquels "reconnaîtraient" leurs erreurs pour les autres réponses, qui divergent toutes d'au moins un numéro d'exercice. Ajoutons que s'il est nécessaire à un élève d'acquérir un esprit critique, est-ce l'énoncé de mathématiques, le plus souvent hautement convenu, qui est le meilleur lieu d'un tel apprentissage : où serait le danger, qui motive l'affûtage de l'esprit, dans un exercice sans attrait censé contenir un piège à l'insu du pas-scient ? 2°) Moi, spontanément, je me suis posé des questions à partir de tous les exercices, pas vous ? 3°) Le sens du partage ne semble pas le même pour tous. La leçon est forte, qu'elle soit de mathématiques ou de morale. 4°) Le sens de l'inutilité fait aussi problème. Rassurant. Mais *quid* de l'exercice n° 10, de ce point de vue ? S'agit-il de disserter sur l'utilité de la redondance, sur la pertinence d'une question dès lors que la réponse est donnée, etc. ? 5°) Qu'est-ce qu'une mise en relation assez implicite pour n'être perçue que de certains ? Ou

est-ce la seule forme d'un exercice qui décide de la compétence mise en jeu (le n° 10 pour D, mais aussi les 3 et 7 pour G) ? Et dans ce cas, quel est l'intérêt de tout cela, tant au primaire qu'au concours de PE ? S'agit-il de l'art de donner des réponses qui ont une question ? Et ne verrait-on pas poindre le QCM puissance deux, bientôt suivi du "concours-hotage" ?

Il ne s'agit pas ici de multiplier les exemples et les interrogations : la comparaison de ces corrigés montre, entre autres, la variété des exigences et des interprétations, selon les auteurs – et peut-être aussi, selon les académies ? –, et je ne peux que renvoyer le lecteur aux brochures indiquées, pour juger d'une diversité qui tient sans doute à la nature même de l'épreuve. Cette diversité, pour rassurante qu'elle soit en ce qu'elle met en évidence que la pédagogie relève peut-être en dernière instance de l'intime, ne laisse pas d'être inquiétante quant à la pertinence des sujets dans leur partie dite de "compétences professionnelles", s'agissant d'un concours pour le service public. Affaire à suivre ?